
ICONOGRAPHIES PAYSAGÈRES ET CONNAISSANCES SUR LES PAYSAGES

Proposition méthodologique pour évaluer les représentations paysagères divulguées par les atlas des paysages aux acteurs de l'aménagement du territoire

Catherine CAILLE-CATTIN : Laboratoire ThéMA UMR 6049 CNRS, Université de Franche-Comté, Besançon
Email : catherine.caille@univ-fcomte.fr

RÉSUMÉ : les atlas de paysages ont été conçus dès 1994 comme outils possibles de connaissance paysagère. Leurs auteurs dressent l'inventaire des paysages régionaux et les analysent. Les prises de décision peuvent ainsi être facilitées par le traitement des informations contenues dans l'atlas.

Les images (textes, photographies, cartes, croquis...), comme re-présentations des paysages qui les composent, révèlent et nourrissent des représentations sociales du paysage par la nature des informations divulguées et favorisent ainsi certaines démarches paysagères. Les images visuelles et textes contenus dans les atlas des paysages génèrent donc pour les acteurs de l'aménagement des représentations mentales paysagères qui font écho à leurs représentations initiales. Ces dernières sont développées par leurs diverses expériences – individuelles, professionnelles, etc. – et composent un répertoire de concepts plus ou moins élaborés sur lequel les acteurs vont interpréter et filtrer les informations nécessaires à la connaissance paysagère dont ils ont besoin pour concevoir les projets d'aménagement. Les choix des informations iconographiques et textuelles paraissent donc primordiaux pour la conception des atlas des paysages.

L'observation et l'analyse des outils de connaissance paysagère mis à disposition des acteurs de l'aménagement du territoire permettront de spécifier les singularités retenues par les divers maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans les atlas des paysages. Cette recherche révélera des intentions de communication diverses en direction des acteurs.

Notre communication présentera le protocole méthodologique nécessaire à cette étude ainsi que les analyses réalisées.

ABSTRACT : landscape atlases were first created in 1994 and from the start they were thought of as potentially helpful tools to know and understand landscapes better. Focusing on a particular region, they contain inventories of the different local landscapes, along with analyses of them. Decision making can thus be facilitated by processing the information to be found in the relevant atlas.

Images (such as texts, photographs, maps, drawings...) can be said to be second-hand, mediated presentations of the landscape they show. As such, and depending on the nature of the information shown, they both reveal pre-existing social representations of landscape as well as fuel new ones, thus influencing choices in landscape planning. Indeed, in the minds of landscape planners, the visual images and the texts included in landscape atlases will generate mental representations of landscape that will be set against their initial representations. The latter arise from whatever individual, professional, or other sort of past experiences they had. They consist in a series of more or less sophisticated concepts through which landscape planners will filter and interpret all the information they need to understand the landscape better and design projects of landscape planning. Thus the choices about what information is carried out through texts or images appears to be of the greatest importance in designing a landscape atlas.

Different tools designed to gain a better understanding of landscape are made available to urban and regional planners, and a close analysis of these tools will allow us to specify what particular features from the landscape atlases were retained by the various financiers and planners. This research will shed light on a variety of intentions underlying communication to landscape planners.

This article will present the methodological requirements to such a research and how they were concretely implemented, before dealing with the analyses of the material.

MOTS-CLÉS : paysage, représentations, image, cognition, aménagement du territoire, grille d'observation.

KEY WORDS: landscape, representations, image, cognition, urban and regional planning, observation sheet.

Si la législation française¹ s'est longtemps préoccupée exclusivement des paysages extraordinaires, certaines lois récentes obligent à présent les collectivités territoriales à se préoccuper davantage du paysage, ordinaire ou non, dans tout projet d'aménagement, ceci dans une perspective de développement durable. Il ne s'agit plus seulement de le sauvegarder, mais aussi de le gérer et de l'aménager. La demande sociale de paysage croît, et si le concept est longtemps demeuré le privilège de quelques initiés, il est aujourd'hui devenu plus populaire. Les citoyens se préoccupent davantage des évolutions de leur environnement ; en même temps, les diverses collectivités territoriales assument aujourd'hui des charges pour certaines nouvelles, en matière de paysage (LOADDT²). Les atlas de paysages ont été conçus dès 1994 comme des outils de connaissance paysagère, à l'instigation de la Direction Nationale des Paysages. Celle-ci en proposa une méthode pour la réalisation (Luginbuhl et al., 1994).

Les atlas de paysages dressent l'inventaire des paysages régionaux, les présentent et parfois disposent d'éléments permettant de les analyser. Ainsi, les prises de décision peuvent être facilitées par les informations contenues dans un atlas. Cependant, si les atlas sont des instruments d'analyse paysagère, ils sont aussi des indicateurs de « paysagibilité » des territoires perçus et vécus. Les images (textes, photographies, cartes, croquis...), comme représentations des paysages qui les composent, révèlent et nourrissent des représentations sociales du paysage par la nature des informations diffusées et favorisent ainsi certaines démarches paysagères. Les représentations initiales des acteurs sont développées par leurs diverses expériences – individuelles, professionnelles, etc. - et composent le répertoire de concepts plus ou moins élaborés sur lequel ils vont interpréter et filtrer les informations nécessaires à la connaissance paysagère dont ils ont besoin pour concevoir les projets d'aménagement. Les images et textes contenus dans les atlas des paysages génèrent donc, pour les acteurs de l'aménagement, des figures paysagères susceptibles de s'articuler à leurs représentations initiales. Les choix que les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre devront faire lors de la conception des atlas des paysages s'avèrent donc primordiaux, lorsqu'ils sélectionneront des informations iconographiques et textuelles pour communiquer sur les paysages.

Par conséquent, l'étude des représentations de paysage offertes dans les atlas, renseigne sur les partis pris et les points de vue donnés à voir aux acteurs de l'aménagement du territoire. Une telle recherche révèle des intentions de communication diverses à destination de ceux-ci.

Cet article présente tout d'abord les différentes phases du protocole méthodologique retenu pour cette étude, puis expose à travers les résultats, la multiplicité des choix thématiques et iconographiques mis à disposition des acteurs par les auteurs des atlas pour connaître les paysages.

1. Matériel et méthodes

La connaissance des choix des auteurs en matière de diffusion d'informations paysagères constitue un premier axe d'étude. Cette connaissance est établie à partir des analyses des thématiques et des iconographies des atlas. Une analyse plus détaillée de l'iconographie disponible dans deux atlas permet de comprendre les choix des auteurs quant à la nature des images photographiques données à voir aux lecteurs. La connaissance de ces choix iconographiques paysagers constitue le second axe d'étude (figure 1).

¹ Loi du 26-04-1906, loi du 31-12-1913, loi du 02-05-1930, (puis d'autres textes vont renforcer cette réglementation : lois du 25-02-1943, du 12-04-1943, du 27-11-1946, du 01-07-1957), arrêté du 03-09-1958 pour la création d'un " comité de sauvegarde du littoral Provence-Côte d'Azur ", loi du 22-07-1960 : création des Parcs Nationaux, puis loi du 01-07-1967 : création des Parcs Naturels Régionaux, loi du 10-07-1976 : loi dite de "protection de la nature", loi " Montagne " du 18-07-1985, loi " littoral " du 03-01-1986 et enfin la loi n°93-24 du 8 janvier 1993

² Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, 1999.

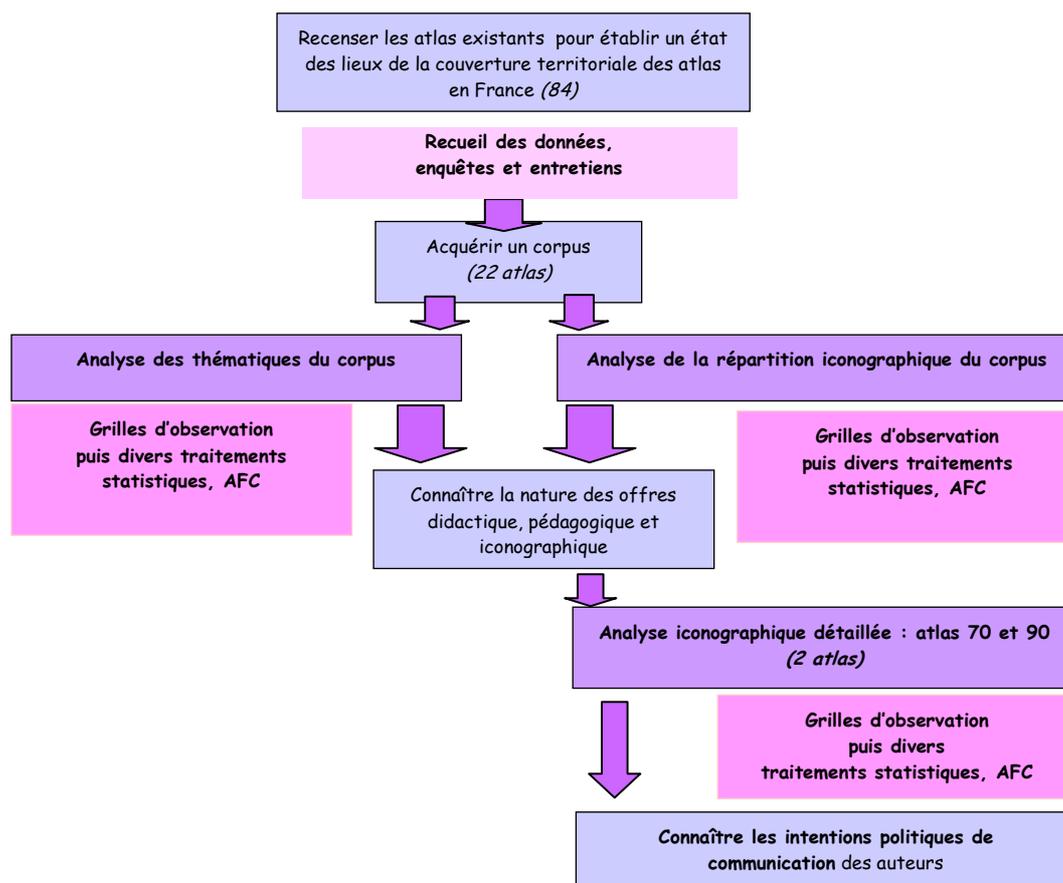


Figure 1 : protocole méthodologique

1.1. Recenser les publications pour établir un état des lieux

Le recensement des atlas des paysages constitue l'étape première à l'établissement d'un état des lieux à l'échelle de la France métropolitaine, afin de décrire les répercussions de la politique ministérielle en matière de production et diffusion de la connaissance paysagère auprès des acteurs de l'aménagement du territoire.

Ainsi, considérant que les D.I.R.E.N. sont les relais de la politique paysagère ministérielle, nous avons envoyé des courriels à leurs services de documentation afin de recenser les atlas des paysages. Ce choix est déterminé par l'hypothèse que ces centres documentaires répertorient tous les documents ayant trait au territoire que la D.I.R.E.N. administre. Au terme de cette démarche un premier constat s'impose, les centres de documentation des services de la D.I.R.E.N. ne possèdent pas toujours l'atlas des paysages de leur région ou de leurs départements dans leur fonds bibliographique, lorsque ce document existe. Nous avons alors contacté les personnes responsables du service chargé de l'environnement ou des paysages auprès de qui nous avons obtenu de nouvelles informations. Afin de poursuivre le recensement, des courriers ont été envoyés aux services chargés de l'environnement ou des paysages des Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Directions départementales de l'équipement (D.D.E) et Conseils en architecture urbanisme et environnement (C.A.U.E.) susceptibles eux aussi d'avoir collaboré à la réalisation des atlas des paysages. Les réponses reçues ont été ensuite complétées par des entretiens téléphoniques.

1.2. Discerner les atlas des paysages des autres documents de connaissance paysagère

Le recueil des données fait apparaître un certain nombre de documents présentés comme des outils de connaissance paysagère par nos informateurs mais ils ne peuvent être considérés comme des atlas des paysages tels qu'ils sont définis par le cadre référentiel de la Direction Nationale des Paysages. Parmi les données recueillies, il nous a fallu effectuer un premier tri afin d'écartier les ouvrages qui ne correspondaient pas à la démarche préconisée par la *méthode pour les atlas de paysages*. C'est-à-dire que nous avons retenu uniquement les documents d'identification et de qualification qui concernaient tous les paysages, extraordinaires et ordinaires d'un territoire, à l'échelle d'un département ou d'une région essentiellement. Nous avons donc dans un premier temps écarté les documents d'inventaires qui ne concernent que certains paysages. Dans un deuxième temps,

nous n'avons pas retenu les publications qui concernent des territoires particuliers comme ceux des Parcs Naturels Régionaux qui répondent aux objectifs de politiques particulières.

Enfin, nous avons écarté un certain nombre de documents issus d'objectifs pédagogiques spécifiques, car ils ne satisfont pas les intentions de la DNP qui stipulent que « *la réalisation d'un atlas des paysages est une opération complexe qui mobilise divers acteurs, politiques, techniques et scientifiques* ». [LUGINBÜHL Y., 1994] Cependant nous avons conservé quelques atlas issus de travaux d'étudiants lorsqu'ils ont été suivis par un comité de pilotage réunissant divers acteurs locaux comme l'atlas des paysages de l'Aube.

Le recueil des données révèle des démarches communicationnelles de connaissance paysagère disparates selon les maîtres d'ouvrage ; elles engendrent donc une production de documents variés en fonction des objectifs définis. Toutefois, si la plupart des maîtres d'ouvrage préfèrent aborder les questions paysagères à travers la création d'un ouvrage unique réalisé à un moment donné et destiné à de multiples acteurs, d'autres choisissent de les publier dans divers documents, moins conséquents en terme de pages, des problématiques particulières étant exposées pour un public d'acteurs ciblé. Ces documents pris individuellement ne se présentent pas en tant qu'atlas à proprement parlé mais ils s'inscrivent dans une volonté politique de diffusion d'informations sur les paysages.

Ce recueil d'informations permet de dresser un état des lieux de la couverture spatiale française en matière d'atlas des paysages et de renseigner les contextes de création. Afin de poursuivre notre investigation, un corpus d'atlas est constitué afin de pouvoir effectuer les analyses nécessaires à la réalisation des objectifs fixés précédemment.

1.3. Constituer et étudier un corpus d'atlas

Nous avons pu nous procurer un certain nombre d'atlas pour la plupart transmis par nos informateurs. De ces envois, nous avons écarté les atlas qui nous ont été adressés sous forme d'extraits pour ne retenir que les versions complètes. Nous en avons conservé 22 sur une période située entre 1992 et 2004.

Les atlas au support papier, livre, plaquette ou document relié, constituent près d'un tiers de notre corpus, les autres sont en version cédérom de types différents ; il s'agit soit d'une copie en format PDF d'un document papier existant, soit d'un véritable outil multimédia interactif qui peut même établir des liens avec l'internet. Ce corpus servira de base d'étude aux analyses envisagées : thématique et iconographique.

Analyser les thématiques

La première analyse aborde tout d'abord les thématiques présentées dans les atlas. Afin d'identifier les typologies d'outils mis à disposition des acteurs et connaître les moyens pédagogiques mis en œuvre, nous avons conçu une grille d'observation organisée autour de deux grands thèmes, la connaissance des paysages et l'offre didactique et pédagogique présentée dans les atlas (tableau 1).

Tableau 1 : grille d'observation pour clarifier l'offre d'information et l'offre didactique et pédagogique

Offre d'information sur les paysages	oui	non
Présentation générale des paysages par thématiques <i>par exemple géologie, géographie, histoire, architecture, économie, etc.</i>		
Présentation en unités paysagères		
Présentation des grandes tendances de la dynamique paysagère		
Présentation de problèmes particuliers ayant trait aux paysages		
Offre didactique et pédagogique		
Présentation des objectifs ou finalités de l'atlas		
Présentation de la méthodologie utilisée <i>pour les choix des thèmes et des techniques utilisées, pour la délimitation des unités spatiales, etc.</i>		
Présentation de clés d'interprétation du paysage		
Présence d'un glossaire		
Présence d'une bibliographie		
Présentation d'outils réglementaires		
Présentation de recommandations, principes d'action		
Présence d'un index des communes		
Recherche par commune ou unité paysagère possible		

Ce protocole a été appliqué à l'ensemble du corpus, puis divers comptages, tris, classifications et traitements statistiques ont été réalisés pour analyser ce recueil de données. Cette étude expose une description du contenu des atlas ; elle ne détermine pas l'usage qui en est fait.

Dans un second temps, l'analyse de la répartition iconographique complète notre objectif de connaissance de l'offre pédagogique.

Analyser l'iconographie

Nous souhaitons identifier les choix des auteurs en matière d'iconographie paysagère afin de comprendre quels types d'images sont offerts pour favoriser la connaissance des paysages. Nous avons donc conçu une nouvelle grille d'observation afin d'identifier la nature de toutes les images paysagères proposées dans les atlas du corpus (différenciation entre les images cartographiques, photographiques, reproductions d'œuvres d'art, infographies, croquis, dessins ou blocs-diagrammes). Pour analyser ce recueil de données, divers traitements statistiques ont été exécutés.

Dans un second temps, nous avons souhaité analyser de façon plus détaillée les images issues de deux atlas à méthodologie identique afin d'identifier les intentions politiques de communication retenues par les auteurs.

Les atlas des paysages des départements de Haute-Saône et du Territoire de Belfort ont été choisis parce qu'ils ont été élaborés dans un cadre régional avec une méthodologie et une charte graphique définies par un vaste comité de pilotage composé de représentants des diverses collectivités territoriales et de l'Université de Franche-Comté à travers le laboratoire de géographie THÉMA. Le choix de ces atlas a été corroboré par le fait que l'essentiel des paysages de ces départements n'est pas identifié comme extraordinaire.

Nous avons analysé chacune des 1715 photographies contenues dans les deux ouvrages à partir d'une autre grille d'observation conçue pour cerner à la fois les caractéristiques, la mise en scène de l'image et les éléments de paysage présents dans la reproduction (tableau 2). Enfin, différents traitements statistiques ont été réalisés pour analyser les données recueillies.

Tableau 2 : Grille d'observation pour renseigner la nature des images

1. Nom de l'atlas
2. Numéro de page
3. Y-a-t-il dans la légende, une localisation ?
4. Nom du lieu
5. De quel type d'image s'agit-il ?
6. Couleur de l'image
7. Taille de l'image
8. Emplacement de l'image dans la page
9. Type de regard
10. Panorama
11. Horizon
12. Vue aérienne
13. Saison
14. Présence de l'homme
15. Présence d'animaux
16. Type d'hydrographie
17. Type de topographie
18. Type de végétation
19. Type d'habitat
20. Type d'architecture
21. Type de construction
22. Type d'infrastructures

2. Résultats : des choix thématiques et iconographiques très variables

2.1. Une couverture territoriale assez bien engagée

Ainsi, nous avons pu établir la couverture territoriale des atlas des paysages en France métropolitaine à l'aune de la date butoir fixée par le Ministère en 2006 (figure 2). Une première lecture fait apparaître la quasi-absence de territoires non pourvus de ce type d'ouvrage ; les paysages français sont présentés dans un cadre régional ou départemental, parfois même les deux.

Figure 2 : couverture territoriale des atlas des paysages en octobre 2004

En deuxième lecture il apparaît qu'un certain nombre d'atlas était déjà paru lorsque le Ministère proposa la méthodologie en 1994, d'autres devaient être en cours d'élaboration car leur parution date d'une ou deux années après la proposition ministérielle. Leur réalisation rapide semble montrer l'importance qu'ont accordée certains acteurs des territoires à la problématique paysagère et aux enjeux des politiques d'aménagement qui en découlent. Elle traduit par ailleurs un prompt consensus des acteurs du comité de pilotage quant aux choix qu'ils ont eu à faire pour réaliser l'atlas de leurs paysages ; en effet, les informations parallèles que nous avons obtenues font observer des difficultés de mise en place des équipes de travail et de définition des objectifs des ouvrages entraînant de ce fait des contraintes temporelles nouvelles. Aussi, la connaissance des contextes de réalisation des atlas s'avère-t-elle pertinente pour comprendre le processus de création de ces outils. Elle fera l'objet d'une étude parallèle.

2.2. Des intentions de communication diverses

Deux registres de questions ont structuré notre grille d'observation des atlas. Le premier renseigne la nature des informations paysagères diffusées, l'analyse de ces données dévoile ainsi la façon dont la problématique paysagère est abordée par les auteurs. Le second cerne les moyens mis en œuvre pour faciliter la découverte et l'appropriation possible des connaissances sur les paysages offertes dans les atlas.

Le recueil des données à partir de cette grille d'observation a permis la réalisation d'un tableau booléen sur lequel a été appliquée une analyse factorielle des correspondances suivie d'une classification ascendante hiérarchique, afin d'examiner les similitudes entre les atlas. L'analyse des résultats suggère la définition de typologies d'ouvrages mis à la disposition des acteurs de l'aménagement du territoire et les partis pris des maîtres d'œuvre.

Figure 3 : Des publications aux vocations communicationnelles diverses

Figure réalisée à partir d'une analyse factorielle des correspondances (AFC), puis d'une typologie ascendante hiérarchique indicée (TAHI). La différenciation des classes apparaît ici à travers les couleurs.

L'axe 1 de cette AFC révèle les choix didactiques des auteurs, un certain nombre d'atlas justifie les partis pris en présentant les finalités et les méthodologies mises en œuvre pour communiquer des informations sur les paysages. D'autres ne font pas ce choix. Le paysage devient alors une notion implicite qui est censée être connue de tous...

L'axe 2 met en lumière la mission des atlas et distingue deux grandes catégories d'ouvrages, des instruments de connaissances constitués comme un état des lieux à un moment donné, et d'autres peut-être plus dynamiques, qui ont davantage vocation à aider à la décision, parce qu'ils proposent des principes d'actions et des outils pratiques comme des index, règlements, adresses...

La classification ascendante hiérarchique détermine ainsi quatre grands types d'ouvrages. Un premier groupe identifie des documents de travail définis en tant que tels pour évoluer, par les auteurs. Un deuxième regroupement indique des ouvrages pour l'essentiel réalisés par des bureaux d'études qui proposent un certain nombre de principes d'actions aux acteurs tout en ne justifiant pas leurs choix. Le troisième rassemble des publications qui établissent un diagnostic des paysages après avoir présenté les choix et méthodologies sélectionnés sans proposer de conduites à envisager. La participation des laboratoires universitaires à la maîtrise d'œuvre caractérise ce type d'atlas. Le quatrième et dernier groupe est constitué d'ouvrages présentant davantage d'outils pratiques et de principes d'actions que les autres ainsi que les partis pris méthodologiques. Ils furent réalisés par des bureaux d'études ou des C.A.U.E. à la demande de Conseils régionaux ou généraux.

Parallèlement, nous avons mené une enquête auprès d'un échantillon d'acteurs³ ; son analyse montre que ceux-ci, parce qu'ils se sentent démunis, souhaitent être guidés par des principes d'actions concrets pour aménager, protéger ou entretenir leurs paysages. Mais quelles sources d'informations privilégient-ils ? Des ouvrages ou des personnes ?

2.3. L'iconographie paysagère au service de la connaissance

Des choix iconographiques différenciés

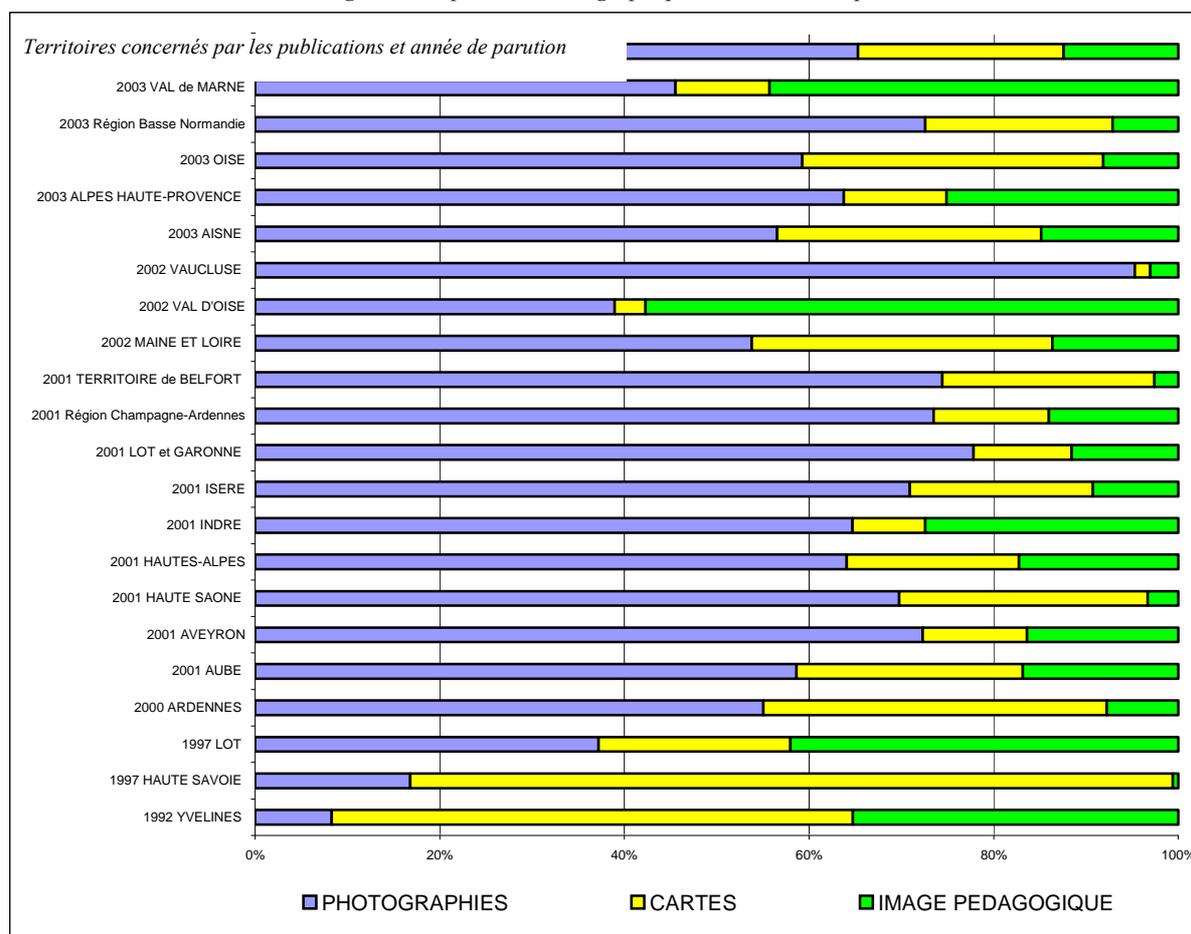
La réalisation d'un outil de connaissance sur les paysages a nécessité l'élaboration d'un cahier des charges fondé sur un certain nombre de choix relatifs à la diffusion des informations paysagères et à la méthode permettant de

³ Une étude sur les représentations paysagères d'acteurs territoriaux franc-comtois a été menée parallèlement, elle a permis de discerner, entre autres, les sources d'informations sollicitées lorsqu'ils souhaitent connaître les paysages de leur territoire (Caille-Cattin, 2005).

les aborder. La connaissance de l'iconographie paysagère choisie par les maîtres d'ouvrage et d'œuvre permet de cerner l'offre d'images proposée aux lecteurs.

Les résultats des traitements des données font apparaître la multiplicité des choix iconographiques retenus par les auteurs. Ces résultats sont exprimés en pourcentage pour repérer la fréquence dans chacun des atlas car le nombre de pages varie d'une vingtaine à mille pages. Certaines publications exposent une grande variété iconographique, certainement par volonté pédagogique de montrer différentes formes de représentations des paysages du territoire. Cette variété peut favoriser l'accès à la connaissance paysagère à travers les divers registres sensitifs des acteurs et en fonction du besoin d'informations qu'ils expriment.

Figure 4 : Répartition iconographique des atlas du corpus



Les photographies sont nombreuses dans les atlas et tout particulièrement celles en couleurs ; les reproductions en noir et blanc apparaissent comme témoins des paysages passés le plus souvent et à titre de comparaison avec la situation actuelle. Les photographiques sont cependant utilisées différemment dans les atlas, le choix de la multitude des images dans certains ouvrages a nécessité des reproductions de petite taille alors que d'autres ont privilégié de plus rares mais plus grandes images. La légende des clichés apparaît la plupart du temps, la localisation est alors possible, cependant la date de prise de vue existe rarement alors qu'elle nous paraît primordiale lorsqu'il s'agit de représentations paysagères.

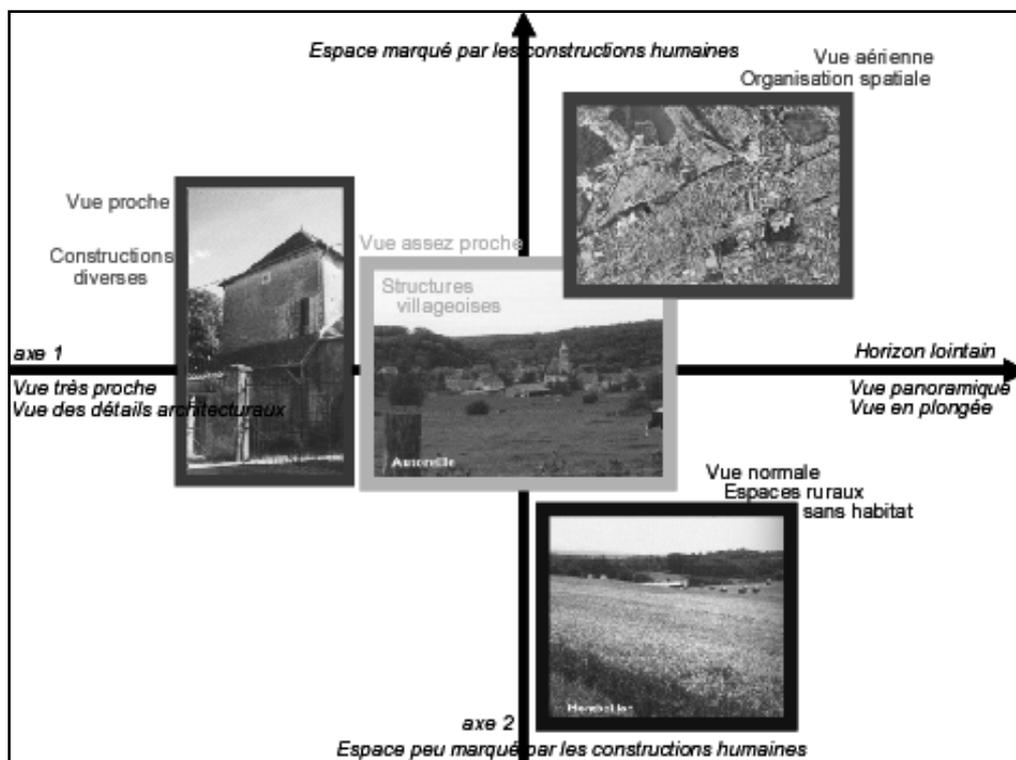
La cartographie constitue un deuxième élément très présent dans les atlas, et tout particulièrement dans les ouvrages les plus anciens où les cartes composent la moitié de l'iconographie. La variété des productions cartographiques est très grande, elle l'est en fonction des sensibilités professionnelles et des objectifs de leurs auteurs à vouloir cartographier le paysage. Cette diversité suggère les tentatives de représentation du paysage dans un espace bidimensionnel mais aussi les partis pris des auteurs lorsqu'il s'agit de traduire certaines caractéristiques paysagères choisies comme le paysage visible ou les tendances d'évolution.

Le dessin, au sens large du terme, trouve dans les atlas une finalité pédagogique, il permet de faire comprendre, en somme de sélectionner et structurer les informations pour connaître les paysages. Les infographies (dessins numériques) et les blocs diagrammes ont aussi cette vocation éducative favorisant la synthèse des informations à retenir.

Des choix de mises en scène des paysages

La répartition iconographique révèle donc les choix de communication des auteurs ; aussi l'analyse plus détaillée des 1715 photographies permet de mettre en lumière les caractéristiques, la mise en scène de l'image et les éléments de paysage présents dans les représentations. L'analyse factorielle des correspondances réalisée à partir des données extraites des grilles d'observation (tableau 2), évoque des observations de deux types.

Figure 5 : de l'importance du choix de la mise en scène des paysages



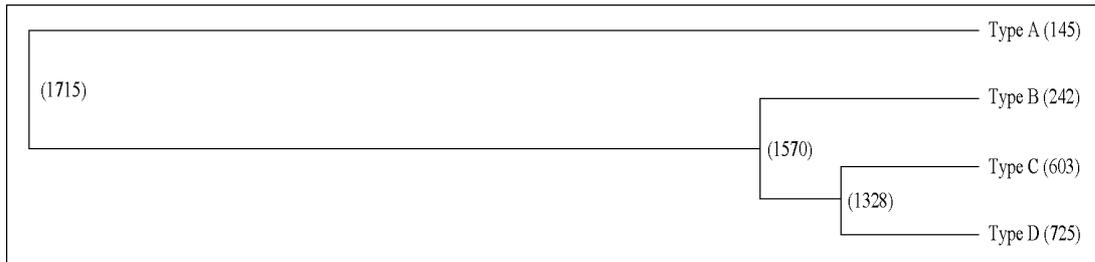
L'axe 1 (17,34% d'information) organise les individus, ici les images photographiques des deux atlas, selon les points de vue qui sont donnés à voir. Nous observons une concentration de points à une extrémité de l'axe ; ces images ainsi regroupées autour de l'axe, présentent des paysages dont les prises de vues sont proches. Elles révèlent des détails souvent architecturaux. La partie médiane de l'axe rassemble les images aux points de vue médians, c'est-à-dire assez proches, présentant souvent des habitations individuelles, et où l'hydrographie est absente. L'autre partie de l'axe distribue les individus dont l'horizon est souvent lointain. Les vues peuvent être panoramiques et être prises en plongée. Ces individus sont soit des images qui traduisent de grands espaces plutôt naturels, sans présence des activités humaines, soit des photographies aériennes obliques ou verticales qui permettent de comprendre l'organisation du territoire.

L'axe 2 (10,70% d'information) révèle quant à lui la nature des espaces marqués ou non par les activités de l'homme. Les individus se distribuent de part et d'autre de l'axe.

Par ailleurs, nous avons réalisé une typologie sur centres mobiles afin de compléter nos observations puis nous avons joint à ce premier traitement un second, pour constituer une typologie ascendante hiérarchique indicée. Nous avons ainsi retenu la détermination de quatre grands ensembles d'images photographiques.

Le premier groupe rassemble des images de vues aériennes, obliques ou non, sur lesquelles les traces des activités humaines sont prégnantes ; la présence d'infrastructures de communication y est particulièrement visible tout comme l'habitat. Cependant, le type d'architecture, plutôt traditionnel ou plutôt contemporain, est difficile à déterminer. Les images photographiques permettent de comprendre l'organisation spatiale du territoire et d'établir une analyse diachronique de l'évolution des paysages lorsqu'elles sont associées à d'autres. Les vues aériennes obliques sont souvent utilisées pour présenter une ville. Elles permettent la réunion des « signes recherchés de l'origine, de l'originalité et de l'histoire d'une personnalité citadine » précise D. Mendibil (2001). Les trois autres groupes ne comportent pas de vues aériennes.

Figure 6 : répartition des différents ensembles d'images



Le deuxième ensemble associe des images d'espaces ruraux, aux paysages plutôt naturels dans le sens où la présence de l'homme est peu marquée et l'habitat est très rare ; ils sont traduits par des clichés où l'horizon est assez proche ou lointain ou encore à travers une vue panoramique.

Les deux autres groupes rassemblent plus des trois quarts des images paysagères des atlas autour de l'intersection des axes ; ils offrent des représentations de paysages où le bâti constitue un élément marquant dans la hiérarchie des objets qui les composent.

Le troisième groupe réunit des images qui offrent à la vue des paysages pour la plupart urbains mais pas seulement. Elles exposent aussi des caractéristiques du bâti à l'aide de clichés où la prise de vue est proche, avec parfois un angle de vue en contre-plongée pour les clochers d'églises en particulier. Ces images peuvent révéler les spécificités du patrimoine vernaculaire local, comme les mairies et les lavoirs par exemple.

Le dernier ensemble dévoile des images de paysages où les traces d'activités agricoles ou forestières sont souvent visibles. Ces images montrent une structure de type village le plus souvent ; la définition des habitations se résume à des maisons, bâtiments agricoles et des églises. Les cadrages offrent des angles de vues de type médian.

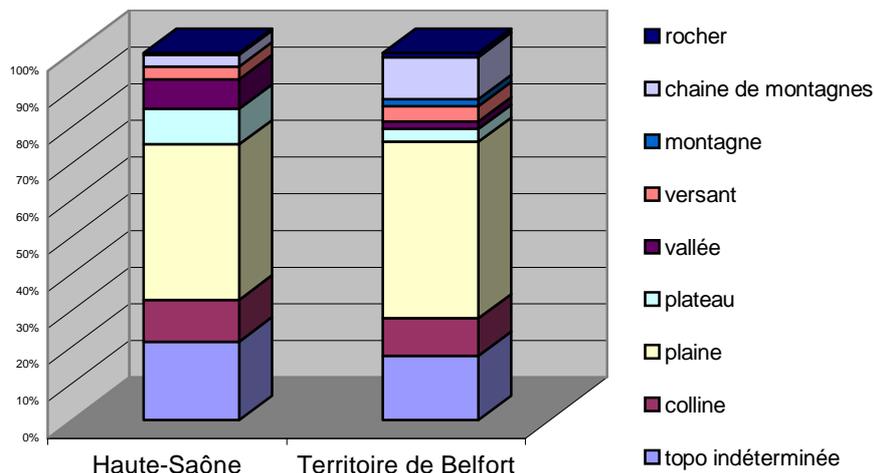
Cette analyse factorielle des correspondances souligne l'importance du choix des cadrages pour traduire les éléments d'information à communiquer. Dans un second temps, les divers traitements réalisés nous ont permis d'identifier les grands types de paysages représentés dans l'atlas de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort à savoir des paysages urbains, des paysages ruraux habités et ceux qui ne le sont pas.

Une iconographie paysagère iconique

L'analyse comparative des objets du paysage des deux territoires choisis fait observer des similitudes mais aussi des stratégies de communication différentes selon les auteurs.

D'un point de vue topographique, par exemple, ces deux territoires présentent des caractéristiques communes par leur situation géographique contiguë. La chaîne de montagnes, les Vosges ici, est particulièrement visible sur de nombreuses représentations de l'atlas des paysages du Territoire de Belfort. Le cadrage des photographies a donc privilégié un axe de prise de vue davantage orienté vers cette chaîne montagneuse. L'auteur de ces images montre à travers elles, ses propres représentations paysagères du territoire qu'il doit faire découvrir. Elles traduisent aussi le fort caractère identitaire que représente le Ballon d'Alsace. Toutefois, nous pouvons nuancer cette interprétation par deux faits : l'exiguïté du territoire concerné et l'altitude du massif qui peuvent engendrer la sensation d'omniprésence des ballons vosgiens. Les photographies pour lesquelles la topographie n'a pu être déterminée correspondent aux vues proches essentiellement.

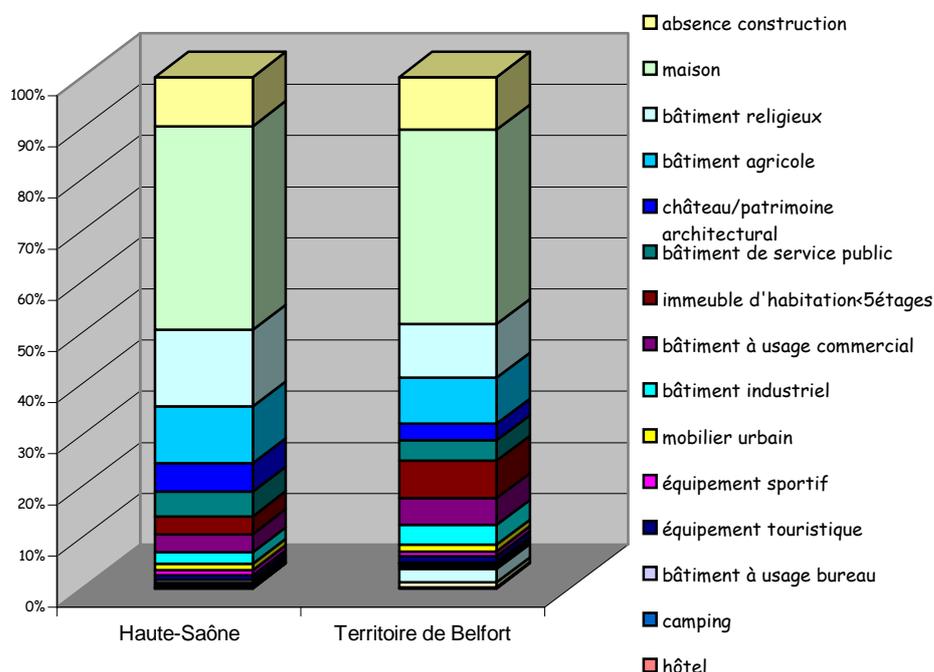
Figure 7 : Type de topographie



Les constructions, en particulier les maisons, apparaissent très largement sur les images paysagères. Le choix de montrer les églises aussi fréquemment révèle certainement l'importance que les auteurs accordent à la diffusion de la connaissance de leur patrimoine, volonté qui s'affirme par ailleurs par le nombre de clichés d'autres bâtiments à caractère patrimonial et vernaculaire. L'association maisons et église fait apparaître la représentation iconique du village français, ce type de cliché est très répandu dans l'atlas de Haute- Saône en particulier.

Le caractère urbain du Territoire de Belfort est davantage évoqué ici à travers cette typologie par la présence d'immeubles ou de bâtiments industriels notamment. La variété des objets exprimée est donc plus importante que ceux exposés en Haute-Saône. L'auteur des photographies de l'atlas de la Haute-Saône paraît avoir davantage montré les aspects ruraux de son département au niveau de la variété des constructions.

Figure 8 : Type de construction



Pour conclure ...

Ces différentes analyses montrent certaines caractéristiques de l'image en particulier sa fonction cognitive et pédagogique dans le cadre de la diffusion de la connaissance des paysages, et sa fonction iconique révélée à travers les représentations paysagères exposées dans les atlas. En même temps, nous observons une finalité de ces outils de connaissance : celle de favoriser la re-connaissance des caractères emblématiques et identitaires régionaux pour faire face aux risques de l'uniformisation paysagère perçue actuellement par les divers acteurs du territoire.

A ce jour, de nombreux atlas ont été réalisés, et constituent des instruments de connaissance et d'analyse particulièrement efficaces pour une démarche active d'élaboration de projet paysager. Pourtant leur présence n'assure pas de leur utilisation auprès de certains acteurs. Parfois les atlas sont l'apanage d'initiés, car l'absence de connaissances chez certains lecteurs peut susciter des difficultés d'appréhension de ces outils. Quelles difficultés rencontrent-ils alors ? Quels besoins ont-ils en terme d'outils ou de formations supplémentaires ou complémentaires ? De plus, l'utilisation de ces nouveaux instruments émane d'un manque constaté de connaissances paysagères, mais les acteurs ressentent-ils ce besoin ? Ne privilégient-ils pas d'autres accès à la connaissance ? Ce questionnement constitue un autre axe de notre recherche non développé ici.

La multiplicité des représentations, des cultures, mais aussi des enjeux paysagers freine certainement l'efficacité des acteurs d'autant que la législation oblige à une participation plus collégiale à présent. Cependant des médiations de diverses natures faciliteront la prise en compte du paysage dans la mesure où elles pourraient jouer un rôle dans les processus d'acculturation, les acteurs découvrant, reconnaissant et s'appropriant à divers degrés, la culture paysagère des autres partenaires, celle-ci étant essentielle au nécessaire compromis dans tout projet d'aménagement du territoire.

Bibliographie

- CAILLE-CATTIN C., 2005 : *Le paysage, de l'information à l'élaboration d'une culture paysagère. Vers des médiations paysagères au service des acteurs de l'aménagement des territoires*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Franche-Comté, 350 p.
- LUGINBUHL Y., BONTRON J-C., CROS Z., 1994 : *Méthode pour des atlas des paysages, Identification et qualification*, DAU au Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports, STRATES/CNRS-SEGESA, 80 p.
- MENDIBIL D., 2001 : « Quel regard du géographe sur les images du paysage ? » in *Enseigner le paysage*, Caen, CRDP de Basse-Normandie, pp. 11-26.